

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1658**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur en aménagement de terrains de sport

Nouvel intitulé : Responsable technique en aménagement d'espaces sportifs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)	Directeur de TECOMAH, Président de la CCI de Paris

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214r Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien supérieur en aménagement de terrains de sport exerce les activités suivantes : - Analyse, synthèse et interprétation des données techniques

- Prise en compte des évolutions du marché, veille professionnelle
- Elaboration d'un dossier et suivi des formalités administratives
- Conduite des travaux
- Organisation du travail, coordination de son équipe
- Assurance de la qualité des ouvrages
- Prospecter et négocier avec les fournisseurs

Il doit être capable de : - Etudier un projet technique :

- investigation technique sur un site
- définition d'un cahier des charges
- établissement d'un budget prévisionnel
- Préparer la conduite d'un chantier :
 - analyse des caractéristiques d'un site
 - planification des travaux (atouts et contraintes logistiques)
 - connaissance des surfaces et des réseaux d'équipement
 - utilisation des outils de contrôle (connaissance des sols, modes de calcul, travaux de viabilisation)
 - évaluation et ajustement des coûts et des effectifs en main d'oeuvre
 - connaissance des règles de commercialisation de chantier, des bases commerciales et des démarches administratives
- Conduire, exécuter et contrôler des travaux d'aménagement :
 - connaissance des méthodes d'implantation et de levée de terrain (opérations topographiques usuelles)
 - gestion du parc matériel du chantier (utilisation rationnelle et choix des engins CACES)
 - gestion administrative du chantier (encadrement du personnel, applications des règles d'hygiène et de sécurité, veille à l'avancée des travaux)
- Organiser son activité :
 - veille professionnelle (connaissance du milieu et du Code des Marchés publics, loi MOP, relations publiques)
 - communication
 - maîtrise de l'anglais professionnel
 - maîtrise des nouveaux outils de communication technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprise ayant pour activité l'entretien et la création d'espaces verts ou terrains de sport

Les emplois occupés sont essentiellement chef d'équipe, ou chef des études et méthodes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1203 : Entretien des espaces verts

Réglementation d'activités :

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engin en Sécurité est obligatoire pour exercer cette activité. Il correspond à l'un des éléments constitutifs du titre.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 4 composantes : - étude de projet (4 épreuves écrites, une épreuve pratique)

- préparation de chantier (dossier d'étude, une épreuve écrite, une épreuve pratique)
- conduite, exécution et contrôle des travaux dont CACES (une épreuve orale)
- organisation de l'activité (une épreuve orale, dossier d'étude, 2 épreuves écrites).

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		environ 40 membres dont 97% de professionnels
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 5 novembre 1990 publié au Journal Officiel du 23 novembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Cadre technique d'aménagement des terrains de sport '.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Homologation sous l'intitulé 'Technicien en aménagement de terrains de sport '.

Arrêté du 4 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé ' Technicien supérieur en aménagement de terrains de sport '.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation au niveau III prend effet à compter du 1er janvier 2000 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

20 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

<http://www.tecomah.fr>

Lieu(x) de certification :

CCI de Paris - TECOMAH L'école de l'environnement et du cadre de vie
Chemin de l'Orme Rond - 78356 Jouy-en Josas

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Anciens libellés : - Cadre technique d'aménagement des terrains de sport (arrêté du 5 novembre 1990 publié au Journal Officiel du 23 novembre 1990).

- Technicien en aménagement de terrains de sport (arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995).

Certification suivante : Responsable technique en aménagement d'espaces sportifs